

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01013

Numéro SIREN : 512 642 919

Nom ou dénomination : A L'ENTREPOT

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2020 sous le numéro de dépôt 311

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

A L'ENTREPOT

79 rue de la Baille

59242 Templeuve-en-Pévèle

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : A L'ENTREPOT

Numéro RCS : 512 642 919

Numéro Gestion : 2009B01013

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse: parc d'Activités de la Planque 19 rue

Nicephore Niepce

59710 Pont-à-Marcq

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 30/06/2014

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposés le : 13/01/2020

Sous le numéro : 311

Délivré à Lille-Métropole le 14 janvier 2020

Le Greffier,



20205311 MF

Désignation de l'entreprise SARL A l'entrepôtDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 79 rue de la Bailie 59242 TempleuveDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 5 1 2 6 4 2 9 1 9 0 0 0 1 7Néant ☐ *

					Exercice N clos le, 30/06/2014		N-1 30/06/2013	
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
							Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	305	AG		305	305
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	69 979	AQ	35 494	34 485	43 721
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 063	AS	2 047	1 015	(610)
		Autres immobilisations corporelles	AT	9 570	AU	7 262	2 307	3 876
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	2 091	BI		2 091	2 091
		TOTAL (II)	BJ	85 009	BK	44 805	40 204	49 384
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
En cours de production de biens	BN				BO			
En cours de production de services	BP				BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR				BS			
Marchandises	BT			163 118	BU		163 118	231 753
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	256 391	BY	8 553	247 837	225 036
	Autres créances (3)		BZ	202 216	CA		202 216	170 982
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE			
	Disponibilités		CF	4 366	CG		4 366	10 179
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	76 673	CI		76 673	74 570
	TOTAL (III)	CJ	702 766	CK	8 553	694 212	712 522	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	787 776	1A	53 358	734 417	761 906	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété :*			Immobilisations :			CR		
Explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032			Stocks :			Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A l'entrepôtNéant ☐ *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000		50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(240 146)		(253 780)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(100 683)		13 634
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	(290 830)		(190 146)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	174 903		298 508
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	122 197		134 197
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	635 736		381 863
	Dettes fiscales et sociales	DY	68 148		49 575
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	24 260		87 909
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 025 247		952 053	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	734 417		761 906	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	956 755		952 053	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	60 602		65 394	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A l'entrepôt

Néant ☐ *

Exempleaire destine au declarant

Désignation de l'entreprise : SARL A l'entrepôt										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N - 1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	2 313 102	FB		FC	2 313 102	2 225 027		
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF				
		services *	FG		FH		FI				
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	2 313 102	FK		FL	2 313 102	2 225 027		
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	20 000			
	Autres produits (I) (11)						FQ	988	159		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 334 090	2 225 186		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	1 597 115	1 549 438		
	Variation de stock (marchandises)*						FT	68 635	6 693		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		147		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	289 715	275 172		
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	219 358	173 863		
	Salaires et traitements*						FY	183 793	129 571		
	Charges sociales (10)						FZ	61 835	55 843		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	9 179	9 275		
			- dotations aux provisions*				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	8 553		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD				
	Autres charges (12)						GE	385	3 678		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 438 572	2 203 685		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(104 482)	21 501		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	12 012	10 714		
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	12 012	10 714		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(12 012)	(10 714)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(116 494)	10 786			

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A l'entrepôtNéant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1															
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	21 541		4 007														
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB																	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC																	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	21 541		4 007														
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	6 530		1 159														
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF																	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG																	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 530		1 159														
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	15 011		2 847														
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ																	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(800)																
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 355 632		2 229 194														
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 456 315		2 215 560														
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(100 683)		13 634														
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																	
(2) Dont	produits de location immobilières	HY																	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG																	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP																	
	- Crédit-bail immobilier	HQ																	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH																	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ																	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK																	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX																	
(9)	Dont transferts de charges	A1	20 000																
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	15 944		5 958														
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3																	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			3 306														
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6																		
			obligatoires A9	15 944															
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pénalités, amendes fiscales et pénales</td> <td>883</td> </tr> <tr> <td>Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion</td> <td>5 646</td> </tr> <tr> <td>Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion</td> <td>21 541</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Pénalités, amendes fiscales et pénales	883	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 646	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	21 541				
Exercice N																			
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																		
Pénalités, amendes fiscales et pénales	883																		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 646																		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	21 541																		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs										
Exercice N																			
Charges antérieures	Produits antérieurs																		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

RENVOIS

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

☒

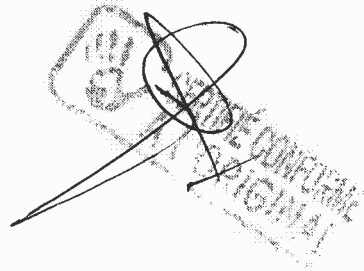
Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	883
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 646
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	6 530
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Débits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	21 541
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	21 541

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE



		au début de l'exercice	Correction +	Correction -	Total
		A	B	C	A + B - C
Frais d'établissement et de développement					
TOTAL I					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL II					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	28 496			28 496
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 435			1 435
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	4 328			4 328
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 364			1 364
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL III		35 625			35 625
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		35 625			35 625
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise SARL A l'entrepôt

79 rue de la Baille

59242 Templeuve

[illegible]

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC



Désignation de l'entreprise SARL A l'entrepôt

79 rue de la Baille

59242 Templeuve

[illegible]

A L'ENTREPOT
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 77 BIS RUE DE LA BAILLE
59242 TEMPLEUVE
512642919 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze,
Le 15 Novembre,
A 20 heures,

Monsieur THIERRY DEFRAEYE,

demeurant 87 RUE DU SAUT DU LOUP 59710 MERIGNIES,

Propriétaire de la totalité des 1000 parts sociales de 50 euros composant le capital social de la société A L'ENTREPOT,
Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur THIERRY DEFRAEYE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2014 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

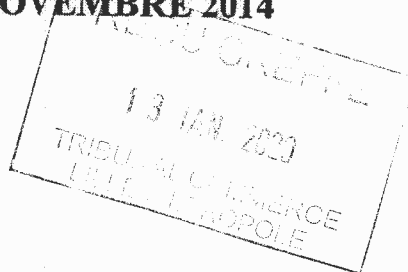
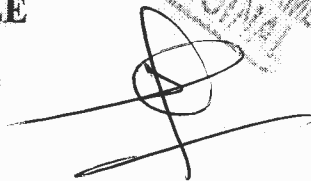
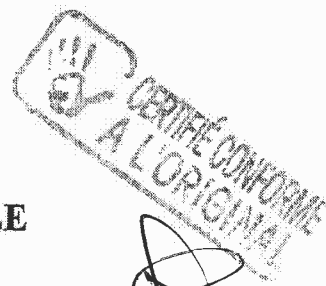
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2014, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION



L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2014 s'élevant à - 100 683,23 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-100 683,23 euros
Report à nouveau antérieur :	-240 146,79 euros
Au compte "report à nouveau"	-100 683,23 euros
S'élevant ainsi à -340 830,02 euros	

L'associé unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il devra, en conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

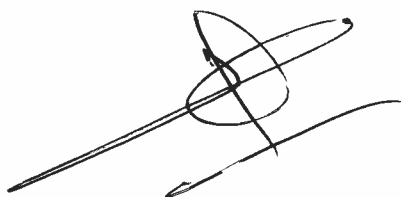
L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

TROISIEME DÉCISION

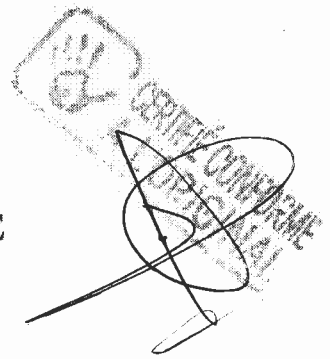
L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

THIERRY DEFRAEYE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'T' and 'D' intertwined, with a long horizontal stroke extending to the left.

A L'ENTREPOT
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 77 BIS RUE DE LA BAILLE
59242 TEMPLEUVE
512642919 RCS LILLE METROPOLE



RAPPORT DE LA GÉRANCE
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 juin 2014

Le soussigné THIERRY DEFRAEYE, associé unique et gérant de la société A L'ENTREPOT, a établi le présent rapport en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 313 102,50 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 20 988,36 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 695 256,90 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 260 209,47 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 219 358,57 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 191 748,34 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 53 881,18 euros.

L'effectif salarié moyen s'élève à 7,00.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 17 733,24 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 385,25 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 438 572,95 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -104 482,09 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -12 012,61 euros, il s'établit à -116 494,70 euros.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 15 011,47 euros, l'exercice clos le 30 juin 2014 se traduit par une perte de -100 683,23 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir une perte de -100 683,23 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Perte de l'exercice :	-100 683,23 euros
Report à nouveau antérieur :	-240 146,79 euros
Au compte "report à nouveau"	-100 683,23 euros
S'élevant ainsi à -340 830,02 euros	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -290 830,02 euros.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social.

Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente décision.

Fait à TEMPLEUVE
Le 2 novembre 2014

THIERRY DEFRAEYE
Associé Unique et Gérant

